

<b>Commune de Sainte-Reine</b> <b>Département de Savoie</b>		<b>DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° 2026-08</b>	
<b>Nombre de Conseillers</b>		<b>L'an deux mille vingt-six le 06 mars</b>	
En exercice : 10		Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 8		Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 mars 2026	
Votants : 8		<b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 8		FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, PERIER Marine	
Votes contre : 0			
Abstention : 0			
Préfecture		<b>Absents excusés</b> : LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,	
		<b>Secrétaire de séance</b> : VIBERT Annie	
		Envoyé en préfecture le 12/03/2026 Reçu en préfecture le 12/03/2026 Publié le ID : 073-217302777-20260306-DELIB202608-DE	

### Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- TH (taxe d'habitation) : 13.37 %
- TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %
- TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les taxes directes locales pour l'année 2026 proposées soit**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **taxe d'habitation : TH (taxe d'habitation) : 13.37 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : - TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine le 06 mars 2026*

La secrétaire

Vibert Annie



Le Maire

Philippe FERRARI

